



Contrat de saillie

Iram boy d'embets

Saison de monte 2026

Etalon approuvé PFS, WK

Vendeur

Elevage des Embets

Acheteur

denomination.....

Salomé SCHMITT

Nom.....

226 lieu dit les embetsches

adresse.....

68650 LAPOUTROIE

code postal.....

0673697117

telephone.....

salome.schmitt@gmail.com

mail.....

JUMENT :

Nom.....

Numero SIRE.....

Mois du terme..... *ou Vide*

CENTRE DE MISE EN PLACE :

Denomination.....

Nom de l'inseminateur sur IFCE

Adresse..... *code postal*.....

Telephone..... *mail*.....

CONDITIONS DE VENTE : L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes en IAC:

- ❖ À la réservation : 165 € TTC par dose de 8 paillettes **Nombre de doses souhaitées** :
- ❖ A la réservation : 150€ TTC transport (tarif indépendant du nombre de paillettes envoyées)
- ❖ Au Solde : 450€ TTC

Ce contrat donne droit à X doses de 8 paillettes, dans la limite des stocks disponibles. Le reliquat de paillettes pourra être réutilisé uniquement selon les conditions du contrat reliquat disponible sur www.elevage-embets.com

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé par mail ou par courrier, accompagné du paiement par virement ou par chèque encaissable à la réservation et non reportable. Le solde de saillie est à régler au poulain vivant à 48h de vie

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. La déclaration de naissance sera remise après règlement du solde poulain vivant. Une pénalité de 100 € TTC sera appliquée pour tout retard de paiement de plus d'un mois. Le cheque PV sera restitué en cas de vacuité, de décès du poulain avant 48h

Fait en double exemplaire, à le

Le vendeur :

l'acheteur: